



Cédric Villani s'en prend au statut de chercheur à temps plein

Alors que le gouvernement tente de passer en force sa loi de programmation de la recherche (LPR), malgré l'opposition quasi unanime des personnels, des député.e.s en profitent pour ressortir leurs vieilles lubies. Ainsi, M. Villani et plusieurs autres député.e.s ont déposé un amendement visant à contraindre les chercheur.e.s à enseigner, ce qui permettrait soi-disant de réduire la charge d'enseignement des enseignant.e.s-chercheur.e.s. Qu'en est-il réellement ?"

Certains parmi les soutiens du gouvernement, dont le député Villani, ont proposé un amendement à la LPR qui ne peut que satisfaire la Conférence des présidents d'université (CPU). Constatant la charge abusive d'enseignement des maîtres de conférences français, et reconnaissant les conséquences en termes de temps consacré à la recherche, le député Villani n'a rien trouvé d'autre que de proposer aux chercheur.e.s de réduire leur temps de travail consacré à la recherche pour faire de l'enseignement.

L'amendement propose « *d'engager une diminution de la charge annuelle d'enseignement des maîtres de conférence, qui pourrait passer de 128 heures de cours (ou 192 de travaux dirigés) à 96 heures de cours (ou 144 heures de TD). En parallèle, afin de compenser cette diminution, les chercheur.e.s (CNRS, INRAE et INSERM) assureront une charge légère mais obligatoire d'enseignements, qui pourrait s'élever à 32 heures (ou 48 heures de TD). Cela favoriserait, en outre, la qualité du lien entre les chercheur.e.s et les étudiant.e.s* ».

Cette proposition d'amendement a été rejetée ; néanmoins, cette proposition revient régulièrement et le SNTRS-CGT tient à la dénoncer.

Cette idée extrêmement pernicieuse mettrait les chercheur.e.s dans une obligation d'enseignement et participerait inévitablement à une disparition du statut de chercheur.

Mais l'enseignement est une vocation que tous les chercheur.e.s ne partagent pas !

Le statut de chercheur à plein temps, très lié à l'existence des EPST est un atout pour la recherche française. L'absence de responsabilités pédagogiques et de contraintes d'enseignement permet ainsi aux chercheur.e.s de démultiplier leurs activités de recherche dans diverses dimensions et notamment d'animer une vision nationale de la recherche dans chaque discipline. Ce statut est d'ailleurs attractif puisque de très nombreux jeunes chercheur.e.s étranger.e.s candidatent sur des postes EPST (30 % d'entrant.e.s étranger.e.s au CNRS en moyenne).

L'enseignement universitaire est un métier distinct de celui de chercheur.e. à plein temps même si les enseignant.e.s-chercheur.e.s font aussi de la recherche et assurent la liaison entre la recherche et l'enseignement. C'est la raison pour laquelle l'engagement des chercheur.e.s EPST dans l'enseignement ne peut se faire que sur la base du volontariat.

En réalité les deux-métiers sont complémentaires comme on le voit bien dans les unités mixtes de recherche où les personnels des deux statuts collaborent.

On ne règle pas le problème de la surcharge de travail et de la pénurie de postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s en diluant les chercheur.e.s dans le corps des enseignant.e.s-chercheur.e.s, NON !

Pour autant, le problème de la surcharge d'heures d'enseignement est un réel problème : **il faut donc recruter des enseignant.e.s-chercheur.e.s.**

Faisons les calculs :

Nombre de maîtres de conférences et assimilés (MC) : 35 348

Heures récupérées par an : 1 131 136 heures de cours (ou 1 696 704 heures équivalent TD)

Les 14 041 chercheur.e.s permanent.e.s des 3 organismes CNRS, Inserm, INRAE concerné.e.s par l'amendement effectueraient par an 449 325 heures de cours (ou 673 968 heures équivalent TD).

On est loin du compte. Il manque toujours plus de 7100 postes de MC...C'est quoi la suite : faire effectuer toujours plus d'enseignement par les chercheur.e.s ?

Du coup, il n'y aurait que très peu de différences entre un.e chercheur.e. et un.e maître de conférences, ce qui peut légitimement faire craindre une remise en cause du statut de chercheur à temps plein !

La surcharge d'enseignement pour les maîtres de conférences demeure un vrai problème et si on veut qu'ils se consacrent davantage à leur recherche, il est indispensable d'augmenter significativement les effectifs d'au moins 10 000 postes de Maîtres de conférences supplémentaires.

De plus, considérer que tous les chercheur.e.s sont potentiellement de bon.n.e.s enseignant.e.s est une insulte lancée à la face des enseignant.e.s-chercheur.e.s, et un mépris pour leur métier ! Insulte et mépris que leur lance également Mme Vidal, lorsqu'elle exige l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) aux MC qui concourent à un poste de professeur, alors qu'elle ne l'exige pas pour les titulaires des chaires juniors !

Il est clair que les chercheur.e.s ne peuvent pas être une réponse à la pénurie d'enseignant.e.s-chercheur.e.s !

Si ces heures d'enseignement sont intégrées dans la mission obligatoire des chercheur.e.s, ils ne seront pas rémunérés pour ce travail supplémentaire potentiellement conséquent. Cela pénaliserait ceux qui contribuent déjà à faire de l'enseignement avec en contrepartie une rémunération...

Il y a urgence à se mobiliser contre la loi de programmation de la recherche !

Cette loi est une nième dont la finalité n'est que de masquer l'insuffisance des moyens consacrés à la recherche publique avec des mécanismes parasites qui captent les budgets de la recherche au profit des entreprises (crédit impôt recherche (CIR) et crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par exemple). La présentation d'une loi pluriannuelle n'a d'autre intérêt que de masquer la faiblesse des budgets engagés. La réalité, c'est que les salaires sont gelés depuis plus de 10 ans, que les effectifs sont en baisse constante et que les chercheur.e.s sont contraints de financer leur travail en répondant à des appels à projets, ou en assurant des prestations.

Les organismes nationaux de recherche n'ont plus les moyens d'assumer une politique scientifique autonome, ils sont réduits à mettre leurs laboratoires et leurs personnels à disposition des regroupements territorialisés de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La recherche, c'est l'affaire de tous ! Pour une recherche et un enseignement supérieur de qualité, il faut y mettre les moyens. Ces moyens existent ! Le gouvernement poursuit la politique de ses prédécesseurs qui consiste à subordonner la recherche publique à la compétitivité des entreprises. Les niches fiscales sur le dos de la recherche publique font la part belle, sans contrepartie, aux actionnaires des grandes entreprises.

Rendez les milliards du CIR et du CICE et la recherche publique s'en portera mieux !

Mobilisons-nous contre la loi de programmation de la recherche pour nos emplois, nos salaires et nos conditions de travail !